

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 2 juillet 2024 à 19 h 32.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**2024-07-251**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 32.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-252**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- |           |  |
|-----------|--|
| (251)     | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;   |
| (252)     | 2. Adoption de l'ordre du jour;  |
| (253)     | 3. Approbation des procès-verbaux du 4, 17 et 25 juin 2024;  |
| (254)     | 4. Information et suivi de dossiers :  |
| (255)     | 4.1 Fabrique – échange de lots;  |
| (256)     | 4.2 Clôtures – parc;   |
| (257)     | 4.3 Travaux de construction – terrain de soccer;   |
| (258)     | 5. Administration :  |
| (259)     | 5.1. Personnel;  |
| (260)     | 5.2. Refinancement du règlement d'emprunt 56-2007 (prolongement du réseau d'aqueduc Grande Côte Ouest et chemin privé);  |
| (261)     | 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 136-2024 relatif à la fermeture de fossés et l'installation de ponceaux;   |
| (262)     | 6. Sécurité publique :   |
| (263-264) | 6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 137-2024 sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages;  |
| (265)     | 7. Travaux publics :   |
| (266)     | 7.1. Sentier piétonnier – travaux d'asphaltage;  |
| (267-269) | 8. Hygiène du milieu :   |
| (270)     | 8.1. Remplacement d'équipements – usine de production d'eau potable;   |
| (271)     | 9. Loisirs et culture :  |
| (272-278) | 9.1. Carnaval et fête nationale 2025 – budgets;  |
| (279-282) | 9.2. Pavillon Jean-Bourdon – amélioration du réseau Wi-Fi;   |
| (283)     | 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :  |
| (284)     | 10.1. Adoption du règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO (pratiques de gestion optimale des eaux pluviales); |
|           | 10.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1084-1-2024 modifiant le règlement 1084-2023 relatif à la démolition;   |
|           | 10.3. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);  |
|           | 10.4. Projet domiciliaire lot 6 580 707 – résolution générale de principe;   |
|           | 10.5. Demandes de permis PIIA;   |
|           | 11. Courrier;  |
|           | 12. Approbation des comptes payés et à payer;  |
|           | 13. Divers;  |
|           | 14. Période de questions;  |
|           | 15. Levée de la séance.  |

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-253**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4, 17 et 25 JUIN 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 4, 17 et 25 juin 2024 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-254**

**FABRIQUE – ÉCHANGE DE LOTS**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-346.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 6 593 007 et à la cession du lot 6 593 008 à la Fabrique de la Paroisse Saint-Frère-André lequel lot est cédé en contrepartie de celui acquis.

De retenir, à cette fin, les services d'un notaire et prendre en charge les frais afférents.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-255**

**CLÔTURES – PARC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu aménager un parc sur le lot 6 458 139;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et des propriétaires des lots adjacents de clôturer cet espace.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à prendre entente avec les propriétaires des lots 6 458 138, 6 564 161, 6 564 162 et 6 564 198 concernant les modalités et le partage des frais pour l'installation de clôtures mitoyennes.

Que les sommes encourues pour l'installation de ces clôtures soient prises à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-256 TRAVAUX DE CONSTRUCTION – TERRAIN DE SOCCER**

---

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que la terre végétale devant initialement être utilisée pour le terrain de soccer ne peut pas être utilisée, et ce, comme prévue au devis;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et Construction Moka inc. pour le remplacement de la terre végétale concernant le partage des frais pour les travaux supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

D'autoriser le remplacement de la terre végétale et qu'un budget maximal de 40 000 \$ soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-257**

**PERSONNEL – RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE**

---

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par l'administration;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels au sein du service des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de procéder à une réorganisation administrative au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître, actuellement occupé par l'employé 03-2002, est aboli par cette réorganisation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité a procédé à une réorganisation administrative au sein du service des travaux publics.

Que la Municipalité a aboli le poste de contremaître en date du 21 juin 2024.

Que le conseil municipal a licencié l'employé occupant ledit poste en date 21 juin 2024, en raison de cette réorganisation administrative.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires au licenciement de l'employé 03-2002 auprès de la Municipalité, et à affecter et à verser les montants requis.

Qu'une copie de cette résolution soit remise à l'employé 03-2002 afin de l'informer de la décision.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-258      REFINANCEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 56-2007 (PROLONGEMENT D'AQUEDUC GRANDE CÔTE OUEST)**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 56-2007 pour lequel l'échéance était le 22 mai 2024, le conseil entend refinancer le solde, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins de D'Autray et demande que l'émission soit effectuée au 2 juillet 2024.

ATTENDU QUE le conseil souhaite emprunter par billet un montant total de 33 269 \$ auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray.

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
<b>56-2007</b>	<b>33 269 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 33 269 \$ prévu au règlement d'emprunt 56-2007 soit réalisé au taux annuel de 5,99 %.

Que le billet soit émis et daté du 2 juillet 2024.

Que les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement les 2<sup>e</sup> jour des mois de juillet et janvier à compter du 2 juillet 2025.

Que le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2025-07-02	5 900 \$
2026-07-02	6 300 \$
2027-07-02	6 600 \$
2028-07-02	7 000 \$
2029-07-02	7 469 \$

Que le billet soit signé par le maire et le directeur général et greffier-trésorier.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-259      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 136-2024 RELATIF À LA FERMETURE DE FOSSÉS ET L'INSTALLATION DE PONCEAUX**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement relatif à la fermeture de fossés et l'installation de ponceaux, et dépose le projet de règlement 136-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2024-07-260      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 137-2024 SUR LA PERCEPTION DES TAXES DUES POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES**

Le conseiller François Boisjoly donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages, et dépose le projet de règlement 137-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2024-07-261      SENTIER PIÉTONNIER – TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer le pavage du sentier piétonnier aux abords de la rue Gaudet;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux sera partagé à 35 % pour le Centre de services scolaire des Samares.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 7 000 \$, soit 65 % du coût des travaux, pour le pavage du sentier piétonnier près de la rue Gaudet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-262**

**REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

D'approuver les directives de chantier C-MP-01 et DC-AUT-01 visant le remplacement du débitmètre de la conduite de distribution de l'usine d'eau potable et la modification d'un panneau de contrôle dans le cadre des travaux de raccordement du puits 6.3 et qu'un montant de 17 708.91 \$ (taxes incluses) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-263**

**CARNAVAL – BUDGET**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la directrice du service Vie citoyenne soit autorisée, en prévision du carnaval 2025, à effectuer des réservations, dépôts et dépenses nécessaires pour la tenue de celui-ci et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Il est entendu qu'un montant maximal de 4 000 \$ est autorisé à cette fin, à même le fonds général, et ce, d'ici l'adoption du budget 2025 afin de procéder aux dépôts et réservations.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-264**

**FÊTE NATIONALE – BUDGET**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la directrice du service Vie citoyenne soit autorisée, en prévision de la fête nationale 2025, à effectuer des réservations, dépôts et dépenses nécessaires pour la tenue de celle-ci et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Il est entendu qu'un montant maximal de 20 000 \$ est autorisé à cette fin, à même le fonds général, et ce, d'ici l'adoption du budget 2025 afin de procéder aux dépôts et réservations.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-265      PAVILLON JEAN-BOURDON – AMÉLIORATION DU RÉSEAU WI-FI**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 1 500 \$ pour des travaux d'amélioration du réseau Wi-Fi au Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-266**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1071-83-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 RELATIF À L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUX NORMES RELATIVES AUX PGO**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-267**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1084-1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION**

---

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 1084-2023 relatif à la démolition, et dépose le projet de règlement 1084-1-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2024-07-268**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1084-1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 1084-1-2024 modifiant le règlement 1084-2023 relatif à la démolition, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-269**

**SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1084-1-2024 RELATIF À LA DÉMOLITION**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 6 août 2024 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 15.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1084-1-2024 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-270      PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE  
IMMOBILIER (PSMMP)**

---

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, Volet 1-A;

CONSIDÉRANT QUE les sommes investies ont permis la réalisation de huit projets;

CONSIDÉRANT QUE des sommes supplémentaires pourraient être accessibles conditionnellement à l'engagement de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'autoriser la bonification de la participation de la Municipalité par l'octroi d'un budget supplémentaire de 7 500 \$ dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications, Volet 1-A.

Que cette somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

*La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 19 h 56. Le quorum est maintenu.*

*Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 19 h 56. Le quorum est maintenu.*

**2024-07-271**

**PROJET DOMICILIAIRE LES VALLONS INC. – RÉOLUTION GÉNÉRALE DE PRINCIPE**

CONSIDÉRANT QUE Les Vallons inc. souhaite implanter un projet de développement résidentiel sur une partie des lots 5 475 116 et 6 580 707 du cadastre du Québec, lequel projet prévoit le prolongement des rues Joseph-Alphonse-Lusignan et William, ainsi que l'ajout d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement inclut également l'aménagement de passages piétonniers et la cession de superficies à des fins de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel vise la construction de 196 unités de logements de typologies variées;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en cours de planification par le promoteur et qu'un plan-projet de lotissement a été déposé auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 du Règlement 1088-2024 relatif aux ententes sur les travaux municipaux nécessite l'adoption de la présente résolution de principe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

De permettre à Les Vallons inc. de poursuivre les démarches administratives requises conformément au Règlement 1088-2024 relatif aux ententes sur les travaux municipaux pour son projet de développement résidentiel sur une partie des lots 5 475 116 et 6 580 707 du cadastre du Québec.

D'accueillir le plan-projet de lotissement déposé par Les Vallons inc. pour le projet de développement résidentiel.

Que l'adoption de la présente résolution ne soustrait pas les modifications à la réglementation d'urbanisme du processus d'approbation référendaire, lorsque prescrit par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* R.L.R.Q. A-19.1.

Que la présente résolution ne soit pas considérée comme donnant droit à l'émission d'un quelconque permis, ni ne constitue un droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés dans le plan-projet de lotissement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 20 h.*

*Le conseiller François Boisjoly réintègre la séance à compter de 20 h.*

**2024-07-272**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 20, RUE DES CABOTEURS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 20, rue des Caboteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 20, rue des Caboteurs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-273**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 361A, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'agrandissement du 361A, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est une partie intégrante d'un ensemble institutionnel;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture de l'agrandissement proposée n'atteint pas la qualité d'intégration architecturale recherchée dans ce secteur à caractère patrimonial;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion extraordinaire tenue le 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît devoir s’investir pour favoriser l’intégration du bâtiment dans le milieu environnant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal demande au directeur général et greffier-trésorier d’inscrire le projet de réfection de l’extérieur du bâtiment actuel au prochain programme triennal d’immobilisation.

Que le conseil municipal approuve les plans d’agrandissement du 361A, rue Notre-Dame conditionnellement aux changements suivants :

- Ajouter des marquises ou un avant-toit au-dessus des portes de service de la portion garage;
- Utiliser le blanc comme couleur dominante de revêtement et le rouge comme couleur accent pour certains des éléments architecturaux;
- Intégrer des éléments architecturaux rappelant les éléments phares du bâtiment identifié comme le 361 rue Notre-Dame ou des éléments architecturaux complémentaires au style de ce dernier.

À défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2024-07-274**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 62, RUE DES ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d’une demande de permis de construction d’une remise au 62, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d’obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d’urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d’une remise au 62, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2024-07-275**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 118, RUE DES ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d’une demande de permis de construction d’une remise au 118, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d’obtention du permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 118, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-276**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 318, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'enseigne au 318, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis d'enseigne au 318, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager de qualité soit fait à la base de l'enseigne.

À défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-277**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 346, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 346, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations extérieures au 346, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-278      DEMANDE DE PERMIS PIIA – 484, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 484, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations extérieures au 484, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-279      ROUTE DU LAIT DE LANAUDIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'adhérer à la Route du lait de Lanaudière promue par Nourri-Source Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-280      MOISSON LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à l'organisme Moisson Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-281      FONDATION MIRA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme Fondation MIRA à l'occasion de leur campagne de financement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme La santé mentale Rock Fest, à l'occasion de leur 11<sup>e</sup> édition.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-07-283**

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 2 060 906,34 \$ (525149 à 525299, PA 1542 à PA 1566, 13147 à 13148, 13151 à 13154, 13168, 13170 à 13268) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

**2024-07-284**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 13.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
André Villeneuve, maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
André Villeneuve, maire